**ANNEXE 5**

**RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE**

### BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR « BIOQUALITÉ »

**SESSION 2024**

E6 – RELATIONS ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES

**ATTESTATION DE NON-PLAGIAT**

Je soussigné, je soussignée 1 :

Nom de naissance : Prénom : ……………………………

Nom d’usage : ………………………

inscrit, inscrite 1 régulièrement dans l’établissement :

certifie que le rapport présenté pour l’épreuve E6 est strictement le fruit de mon travail personnel. Tout emprunt à un tiers (ouvrage, article, documents, sources internet incluses) est cité. Les documents transmis par l’organisation et non retravaillés (organigramme, plaquette, etc…) sont indiqués par la mention « document interne à l’organisation ».

Je reconnais que tout manquement à cette attestation constitue une fraude ou tentative de fraude et tombe sous la réglementation de la fraude aux examens.

Je reconnais également que la reconnaissance du plagiat par les autorités compétentes peut être antérieure ou postérieure au passage de l’épreuve.

Fait à le……………………………………...

Signature manuscrite :

Attestation signée à faire figurer dans le rapport

1 supprimer la mention inutile.